



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Fax : 03.89.33.14.41 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

## PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 7 SAISON 2018-2019 DU 7 JUIN 2019 A MULHOUSE

Les membres du Comité Directeur se sont réunis le vendredi 7 juin 2019 à 19 h 30 à MULHOUSE.

Présents : Mmes Edith FREY – Julie GREGOIRE - Bettina KOHLER – Sandra LAMOUCHE - Chantal TSCHAEN.

MM. Emmanuel CORRADO - Emmanuel DANGEL – Daniel DESESTRETS - Jérôme DHOLLANDE – Geoffroy KAEMMERLEN – Benoit KLEIBER – Pierre KRICK - José MORENO - Gérard NAAS – Patrick OURTILANI – Alain RINGEISEN - Eric RUNSER.

Excusés : Mmes Nathalie GESSIER - Jeannine MERCIER

MM. Laurent JOLIMET – Bruno SCHAFFNER – Yann SKOCZYLAS – Jean-Luc TOSCH

Non-excusés : MM. Riad DRISSI - Edouard LANDRI

### 1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- Des comités directeurs n°5 du 1er mars 2019 et n°6 du 23 avril 2019

Les procès-verbaux des comités directeurs n°5 du 1<sup>er</sup> mars 2019 et n°6 du 23 avril 2019 sont approuvés à l'unanimité.

- Des bureaux n° 8 du 1er avril 2019, n°9 du 8 mai 2019 et n°10 du 3 juin 2019

Les procès-verbaux du bureau n°8 du 1<sup>er</sup> avril 2019, n°9 du 8 mai 2019 et n°10 du 3 juin 2019 sont approuvés à l'unanimité.

### 2) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- 3c3

Le Président fédéral souhaite que ce championnat se mette en place de façon pérenne. Pour cela, il est persuadé qu'il faut essayer de convaincre les joueuses et les joueurs et surtout de les séduire.

- TIC-TIL

L'organisation de ce TIC-TIL n'a pas été au top. Une réunion au niveau de la Ligue du Grand-Est a eu lieu et une demande de séparer le Grand-Est de la Région Ile de France a été faite auprès de la Fédération et a été acceptée.

- Licenciés

6663 licenciés enregistrés au 31 mai 2019. Nous notons une baisse de 2,8 %.

- Stagiaire Benjamin SPERONI

Notre stagiaire Benjamin SPERONI a terminé son stage en date du 31 mai 2019. Son travail et son implication ont été énormément appréciés.

- Zillisheim section sportive

La section sportive lycée au Collège Episcopal de ZILLISHEIM disparaît à compter de la saison 2019-2020, à la demande du Chef d'Etablissement dudit collège.

- Fête du Mini

La fête du Minibasket a été une belle réussite malgré la baisse des participants.

- 2 clubs en NM1

Le CD68 aura 2 équipes en NM1 la saison prochaine et le Président félicite KABCA pour son maintien et MPBA pour son accession.

### **3) SITUATION FINANCIERE**

La clôture de l'exercice 2018-2019 est fixée au 31 mai 2019. Une dernière facture concernant les licences et les amendes doit encore être envoyée aux clubs. En raison de la cyberattaque, nous n'avons pas accès à FBI dans ce domaine. Une décision sera prise dans les prochains jours.

Le Trésorier s'occupe de la péréquation dès que l'accès est à nouveau possible.

### **4) MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2019-2020**

<b>REGLEMENT FINANCIER</b>
----------------------------

ENGAGEMENT DES EQUIPES → les tarifs des engagements par équipe sont à la fois pour le championnat, la coupe et le 3x3

SENIORS 60 € => 80 €

JEUNES 50 € => 60 € JEUNES ½ SAISON 30 €

MINIBASKET 40 € => 50 € MINIBASKET ½ SAISON 25€

Suppression des tarifs COUPE CREDIT MUTUEL – COUPE DECATHLON – CHAMPIONNAT 3X3

DEROGATION TARDIVE : SENIORS => 35€ au lieu de 30€  
MINI gratuit

JEUNES 25€ (inchangé)

FORFAITS → suppression de la réduction pour « forfait déclaré à l'avance » ; tarif unique : 100€  
Rajout en MINIBASKET : forfait à 50€ si le match n'est pas refixé sous huit jours (quand il n'est pas joué à la date prévue)

IMPRIMES FFBB (mutations, T, etc) : 4€ au lieu de 3€

A rajouter : Licence mal saisie par le club ou dossier licence incomplet : 20€

FEUILLE DE MARQUE → feuille incomplète ou mal remplie 10€      Signature non conforme 10€

TECHNIQUES → tarifs désormais harmonisés selon souhait de la Ligue Grand-Est

Supprimer tarif FD

Mettre tarif « FT ou FDSR » pour un joueur ou un entraîneur (nominatif) :

1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> faute : 15€, 40€, 75€, 100€, 150€ (au lieu de 20€ la 1<sup>ère</sup>, puis 40€ les suivantes)

A rajouter : FAUTE TECHNIQUE BANC : 15€

ABSENCE D'ENTRAINEUR SUR UNE FEUILLE DE MARQUE : 60€ au lieu de 40€

ARBITRAGE : proposition d'augmenter les indemnités de match (hors déplacement)

U11 / U13 / U15 :                      20€ maintenus

U17 / U18 / U20 :                      24€ au lieu de 20€

SENIORS + VM :                        27€ au lieu de 26€

Indemnité pour évaluation : 30€ (tout compris) remplacé par 26€ (Seniors) ou 20€ (Jeunes) + 0,36 par km

## LICENCES

NB : la part de toutes les licences augmente déjà de DEUX EUROS pour la ligue du Grand-Est.

Proposition concernant la part CD68 :

+ 1,00€ pour tous les joueurs

+ 0,50€ pour les techniciens, officiels, dirigeants, loisirs

Suppression de la « surprime » de 3€ pour l'extension 3x3 (incluse dans le tarif normal 5x5)

MUTATIONS → tarifs désormais harmonisés par la FFBB (obligatoire)

20€ pour la part FFBB, pour la part LR et donc aussi pour notre part CD68 (au lieu de 28,50€ ou 26,50€)

NB : au total pour les trois parts, le droit de mutation d'un joueur passe donc de 98.50€ à 60€

Le règlement financier est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 4, Pour : 13

Le règlement financier est adopté à la majorité des membres présents.

## REGLEMENT SPORTIF

Art. 13 EQUIPEMENTS      Ajout « ordinateur » ; remplacer « chronographe » par « chronomètre des tirs »

Art. 30 EMARQUE/FEUILLES

§2 : pour toutes les rencontres l'e-marque est obligatoire

§3 : suppression (concernait les divisions où l'e-marque n'était pas obligatoire)

Nouveau §3 : En cas de non utilisation de l'e-marque (panne, oubli d'ordinateur, logiciel non à jour), une feuille de marque papier doit être faite sur le bloc de secours (à avoir à disposition dans chaque club). L'envoi des feuilles [...] (inchangé)

Art. 32 LICENCES Nombre de mutés : remplacer DM5 et DF3 par « dernières divisions »

Art. 36 NON PRESENTATION \*\*\* en attente des consignes de la FFBB concernant les licences dématérialisées \*\*\*

Art. 38 VERIFICATIONS Toute équipe dont un joueur **ou un entraîneur** ne serait pas qualifié sera déclarée battue par pénalité

Art. 46 VERIFICATION => à supprimer (Idem Art. 38 VERIFICATIONS) –fusionner les textes

Le règlement sportif est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le règlement sportif est adopté à l'unanimité des membres présents.

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Supprimer dans tous les articles la mention « qualifié pour la finale régionale »

### DIVISIONS MASCULINES

Art. 1 remplacer DM1 (PRM) ; supprimer DM5 ; supprimer Sport Entreprise D2

Art. 4 DM4 : Appliquer les règlements de l'ancienne DM5 (poules géographiques, deux ou trois avec montées idoines)

Art. 5 DM5 : à supprimer

Art. 8 Sport en Entreprise : déroulement comme Art. 7 vétérans

### DIVISIONS FEMININES

Art. 9 remplacer DMF (PRF) ; supprimer Vétérans/anciennes

Art.11 Supprimer le règlement temporaire pour 2018-2019

Art.12 Supprimer le règlement temporaire pour 2018-2019

Art.13 Supprimer l'article (Vétérans/Anciennes)

### DIVISIONS JEUNES / PLAYS-OFFS

Une fois le classement de la saison régulière connu, le club recevant doit fixer la « ½ finale », dans le respect des horaires fixés au règlement sportif, au plus tard six jours avant la date de la rencontre (week-end sportif fixé par la commission). Une fois cette rencontre fixée, une demande de dérogation peut être éventuellement faite en accord entre les deux clubs pour modifier l'horaire ou le jour.

### RAJOUTER EN JEUNES LE CHOIX DES EQUIPES POUR LES MONTEES EN CHAMPIONNAT REGIONAL (déjà adopté)

Choix 1. - Le champion du Haut-Rhin de la catégorie concernée

Choix 2. - Le perdant de la finale de la catégorie concernée

Choix 3. - Le champion du Haut-Rhin de la catégorie directement en-dessous

Choix 4. - Le perdant de la finale de la catégorie directement en-dessous.

Choix 5. - Les autres clubs éventuellement intéressés qui devront justifier leur projet (classement de l'équipe dans la catégorie, équipes directement en-dessous et au-dessus de la catégorie concernée, composition de

l'équipe, identité de l'entraîneur, projet du club...). Une équipe rétrogradée sportivement en fin de saison pourra également être candidate.

Le règlement sportif est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le règlement sportif est adopté à l'unanimité des membres présents.

## REGLEMENT COUPE DU CREDIT MUTUEL

Art. 7 PREMIERE PHASE : pas de désignation de la table de marque par le CD68 ; assurée par les clubs en présence

Art. 8 DEUXIEME PHASE :

½ FINALES : table assurée par les équipes en présence ; si les 24s sont utilisées, personne désignée par le CD68

FINALES : table assurée par le CD68 ; 24s obligatoires, personne désignée par le CD68

Art. 10 DROIT D'ENTREE : aucun droit d'entrée ne peut être demandé en 2<sup>ème</sup> phase (c'était le cas en 1<sup>ère</sup> phase déjà)

Le règlement de la Coupe du Crédit Mutuel est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le règlement sportif est adopté à l'unanimité des membres présents.

## REGLEMENT MINIBASKET

### ORGANISATION SPORTIVE

Art. 5 Feuille de marque => e-marque

Art. 6 Aucun classement ne sera établi par le comité. Aucun classement ne peut être publié par les clubs sur quelque support que ce soit.

### REGLES DE JEU

Art. 5 Chaque équipe peut être composée de 4 à 8 joueurs (au lieu de 4 à 10 joueurs)

### PHILOSOPHIE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Principes pour les changements : il est préconisé qu'un joueur qui n'est pas entré en jeu dans un quart temps participe au quart temps suivant.

Le règlement minibasket est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le règlement minibasket est adopté à l'unanimité des membres présents.

## REGLEMENT COUPE DECATHLON

### Article 1 : COMPETITION

Par convention entre Décathlon et le Comité Départemental de Basket-Ball du Haut-Rhin (CD68), il est créé une Coupe des Jeunes Décathlon pour les U15 Féminines d'une part et U15 Masculins d'autre part.

Le CD 68 est organisateur de la compétition qui s'inscrit dans son calendrier officiel. Il assume toute responsabilité attachée au déroulement des rencontres. Il veille au respect du calendrier et des règles de la FFBB.

## **Article 2 : DOTATIONS**

Décathlon récompensera les deux équipes finalistes.

## **Article 3 : ENGAGEMENTS**

La Coupe des Jeunes Décathlon est ouverte à toutes les équipes U15 évoluant en championnat régional ou championnat départemental, sans obligation. Il n'y a pas de frais d'engagement (inclus dans l'engagement en championnat). Les clubs peuvent également engager des équipes réserves (équipes 2 ; 3...), chaque équipe devant alors respecter les règles de personnalisation pour l'ensemble de la coupe.

## **Article 3 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION**

Les règles de participation et de qualification sont identiques au championnat dans lequel l'équipe évolue habituellement.

## **Article 4 : HANDICAPS**

Un système de handicap est mis en place au bénéfice d'une équipe évoluant à un niveau inférieur à son adversaire : 15 points de handicap entre une équipe de niveau régional et une équipe de premier niveau départemental et 10 points de handicap entre chaque niveau départemental. Ces handicaps sont cumulatifs et les niveaux pris en compte sont ceux de la 2<sup>ème</sup> phase des championnats de jeunes.

## **Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE**

Les rencontres débiteront avec la seconde phase de championnat départemental (début janvier), les dates étant fixées par le CD 68 en adéquation avec les calendriers régionaux et départementaux dans la mesure du possible. Le jour et l'heure du match sont fixés par le club recevant, dans les huit jours suivant le tirage au sort, dans les limites horaires établies dans les règlements sportifs. Toute dérogation de date doit se faire selon les mêmes modalités qu'en championnat.

## **Article 6 : TIRAGES DES RENCONTRES**

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Le club tiré en premier jouera à domicile si les deux équipes évoluent dans la même division, sinon la rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe évoluant dans la division inférieure.

Si deux équipes d'un même club sont toujours qualifiées au stade des demi-finales, elles devront obligatoirement se rencontrer.

Les finales masculines et féminines se dérouleront sur terrain neutre à une date fixée par le CD68.

## **Article 7: DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Un délégué de club (responsable majeur licencié du club recevant) doit être inscrit sur la feuille de marque pour chaque rencontre.

Aucun droit d'entrée ne peut être demandé lors des rencontres.

Lors des finales, si un jeu de maillots est remis par le partenaire, le port de ceux-ci est obligatoire (couleurs à tirer au sort en cas de désaccord).

## **Article 8 : FRAIS D'ARBITRAGE**

La convocation des officiels indique le montant des frais d'arbitrage à régler à part égales entre les associations en présence, avant le début de la rencontre.

Pour les finales, les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CD68 et la table de marque est désignée par le CD68.

## **Article 9 : DISPOSITIONS GENERALES**

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du CD68.

Le règlement de la Coupe Décathlon est soumis à vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 13

Le règlement de la Coupe Décathlon est adopté à l'unanimité des membres présents.

REGLEMENT 3c3
---------------

Le règlement 3c3 fera l'objet d'une consultation à distance des membres du Comité Directeur avant le début du championnat.

## **5) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUN 2019 ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUN 2019**

Les ordres du jour suivants sont proposés aux membres du comité directeur :

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- 1) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 2) Allocution du Président Départemental
- 3) Approbation des modifications des statuts

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- 1) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 2) Allocution du Président Départemental
- 3) Approbation du PV de l'Assemblée Générale de la saison 2017/2018
- 4) Rapport moral de la Secrétaire Générale
- 5) Intervention de M. René KIRSCH, Représentant Fédéral et Président de la Ligue de Basket-Ball du Grand-Est
- 6) Intervention de M. Corentin RODRIGUEZ, chargé de développement à la FFBB
- 7) Rapports d'activités des Commissions
- 8) Rapport financier du Trésorier Général
- 9) Rapport des Réviseurs aux Comptes
- 10) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 11) Adoption du rapport financier et quitus au Trésorier Général
- 11) Présentation et adoption du budget prévisionnel 2019/2020
- 12) Désignation des Réviseurs aux Comptes pour l'exercice 2019/2020
- 13) Proclamation des votes
- 14) Désignation des représentants à l'AG 2018/2019 de la FFBB
- 15) Bilan du capital-points
- 16) Remise des récompenses aux clubs
- 17) Intervention des personnalités
- 18) Divers

Les ordres du jour de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale ordinaire sont approuvés à l'unanimité.

## **6) ACTIVITES DES COMMISSIONS**

### **Commission Développement**

L'Opération Basket Ecole est terminée.

Notre service civique Cédric SIMON travaille actuellement à la recherche des anciens licenciés afin de les contacter ultérieurement

### **Commission Juridique**

- Salles et terrains

Pfastatt a une dérogation jusqu'à fin mai 2019. Des travaux sont en cours.

Les dossiers de Lutterbach et Hégenheim sont complets.

### **CDO**

Fête du mini : beaucoup d'arbitres clubs présents qui ont assuré l'arbitrage des rencontres toute la journée. La CDO déplore que peu d'arbitres officiels étaient présents.

Stage AB Camps : A ce jour, il y a 12 inscriptions, toutes issues du Haut-Rhin.

Nouvelles directives pour la saison prochaine : Une limite de 3 rencontres par week-end lissé a été validée. Cela engendrera des rencontres non couvertes supplémentaires.

Frais de formation arbitres : les frais de formation des arbitres seront inclus dans la péréquation à compter de la saison prochaine.

### **Commission médicale**

Pour le TIZ des 14-15 et 16 juin 2019, Daniel DESESTRETS qui doit organiser la couverture médicale, est à la recherche d'un kinésithérapeute.

### **Commission Technique**

#### **Axe 1 : Formation des joueurs**

##### Sélection U13

Les entrainements de détection se poursuivent et le stage pour les 15 garçons et filles sélectionné(e)s se tiendra du vendredi 30 Août au dimanche 1er Septembre sur le site du collège Episcopal de Zillisheim

##### Camps

Pendant les vacances scolaires de Printemps différents camps se sont déroulés :

10 et 11 Avril pour les U 15 avec une thématique autour du 3c3, il s'agissait là d'une nouvelle action proposée par la commission afin de répondre à une demande fédérale sur le 3c3 d'une part mais aussi d'augmenter le nombre de participants U15 pour ces camps. A la vue du succès rencontré, cette action sera reconduite sur 2 jours de manière à pouvoir séparer les garçons des filles.

15 et 16 Avril Camps de Printemps pour les U11

17 t 18 Avril Camps de Printemps pour les U13

A noter que le camps Grands Gabarits a dû être annulé faute de participants, la commission technique va étudier la possibilité d'une nouvelle dénomination de ce type de camps ainsi que des nouveaux contenus afin de redynamiser cette action qui est importante et incontournable.

## **Axe 2 : Formation des cadres**

### Formation initiale

Les résultats du niveau 2 sont les suivants : 17 candidats ont réussi, 2 ont échoué. Il est à préciser également que 3 ne se sont pas présentés à l'évaluation. Les lauréats seront cités et mis en avant lors de l'Assemblée Générale du comité départemental.

### Formation continue

Dans le cadre du final four U18 Féminin poule A et avec la collaboration du club des Panthères de Mulhouse, la commission technique avait organisé un petit colloque d'entraîneurs. Jérôme Fournier entraîneur de l'équipe de France U18 et A' féminine, est intervenu le matin sur la mise en place d'un collectif offensif chez les jeunes de U13 à U18 (37 participants). L'après-midi Vincent Bourdeau, entraîneur de l'équipe de France U15 Féminine et travaillant au Pôle France (INSEP), a traité la thématique des fondamentaux individuels défensifs dans un collectif ainsi que le travail du 1c1 par poste de jeu (une vingtaine de participants). La commission va envoyer un questionnaire aux entraîneurs diplômés et absents afin de comprendre la cause d'un taux de participation si bas au regard de la qualité des intervenants et de leurs interventions (deux entraîneurs nationaux spécialistes de la formation du joueur tout de même)

### Challenges

#### Challenge U11 Féminin

Cette nouvelle action aura permis de voir concourir en toute convivialité une cinquantaine de filles sur 5 secteurs. La finale regroupant 11 joueuses de 7 clubs différents s'est tenue le jeudi de l'Ascension lors de la fête nationale du mini Basket. Félicitations à toutes les demoiselles qui ont participé ainsi qu'aux différents clubs qui nous ont accueillis pour cette première édition. Celle-ci sera reconduite la saison prochaine en ouvrant la participation aux U10 filles.

#### Label Ecole de Basket

Le CTF Pierre avec l'appui de certains membres de la commission technique poursuit le travail de revalidation des Ecole de basket, le club d'Horbourg-Wihr se voit revalider sa troisième étoile pour années.

### **Autres**

#### Vitalsport

La commission technique associée à la commission de développement participera au Vital sport qui se tiendra les 7 et 8 septembre au parc Décathlon à Wittenheim.

#### - **Commission minibasket**

La Fête du Minibasket s'est déroulée dans de très bonnes conditions sur le site du Collège Episcopal de ZILLISHEIM avec, néanmoins, moins de participants.

Une réflexion doit être menée par la Commission afin de trouver une nouvelle date et soumettre les propositions au Bureau pour validation.

### - 3c3

- Mise en place et organisation courant mois d'octobre
- Retour engagement novembre
- 9 clubs représentés : Vieux-Ferrette, BCBS, Kaysersberg, MPBA, Sausheim, Michelbach, Panthères, Richwiller et Kingersheim
- 4 catégories retenues suite retour engagement clubs :
  - SM : 5équipes, 5 clubs
  - U18F : 5équipes, 5clubs
  - U15M : 5 équipes, 3clubs
  - U15F : 4 équipes, 4 clubs(Cas à part pour U13M : 9 équipes, 2 clubs)
- Les 4 catégories ont au moins fait une journée de championnat même si tous les clubs inscrits n'ont pas forcément tous participé
- Championnat avorté dans toutes les catégories (le championnat qui a le plus avancé serait celui des U15F)

Ce qu'il faut retenir :

- Difficultés de mise en place du championnat pour trouver des dates pour des joueurs inscrits au départ dans un championnat 5c5, difficile de cumuler les 2
- Difficultés de communication entre les clubs, il faut souvent relancer les clubs pour avoir des réponses
- Fbi pas adapté pour communiquer les dates de championnat car tournoi
- Problème de gestion du logiciel event maker
- Appréhension par rapport à la contrainte d'organiser un tournoi open ...
- Mais surtout manque de rigueur de certains clubs par rapport au respect de l'engagement (on téléphone 2 heures avant pour déclarer forfait ...)

## 7) DIVERS

- Capital-points

La Secrétaire Générale fait un rapide bilan du capital-points. Celui-ci est encore provisoire, il reste des finales à jouer. Le bilan définitif sera présenté aux clubs lors de l'assemblée générale du 28 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21h50.

La Secrétaire Générale

Chantal TSCHAEN

Le Président

José MORENO